

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20240201-2024CD0121-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2024
Publication : 02/02/2024

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : Demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2024, pour l'opération « Création d'une déchèterie fixe sur la commune de Noirétable ».

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°6 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection des vice-présidents,
- Vu la délibération n°33 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 donnant délégation au président,
- Vu l'arrêté n°2020ARR000440 en date du 20 juillet 2020, donnant délégation à M. Pierre Giraud, vice-président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets,
- Vu la circulaire du 20 novembre 2023 présentant les dispositions applicables pour l'attribution de la Dotation d'équipement des territoires ruraux et de la Dotation de soutien à l'investissement local – Exercice 2023,
- Considérant la nécessité de créer une déchèterie fixe sur la commune de Noirétable en remplacement du service de déchèterie mobile afin de permettre d'améliorer les conditions de collecte puis de valorisation des déchets encombrants et déchets diffus spécifiques ménagers,
- Considérant les objectifs du Fonds de soutien à l'investissement local en matière de développement des territoires ruraux,
- Considérant l'opportunité de soutien que représente la dotation susmentionnée,

DECIDE

Article 1 : de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2024, pour l'opération « Création d'une déchèterie fixe sur la commune de Noirétable ». Le coût prévisionnel de ce projet est estimé à 1 325 581 € HT. L'aide financière de l'État est sollicitée à hauteur de 265 116 €.

Dépenses	€ HT	Ressources	€ HT	%
TRAVAUX	666 900 €	DSIL 2024	265 116 €	20
ETUDES	150 131 €	Loire Forez agglomération	1 060 465	80
MATERIELS/EQUIPEMENTS	508 550 €			
Total	1 325 581 €	Total	1 325 581 €	100

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 01/02/2024

Le Président,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*